

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Organisation de la manifestation l'Nov Pro le 9 octobre 2014 et soutien du programme de transfert d'innovation - Subventions de la Communauté urbaine - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Transtech Aquitaine, soutenue par la Communauté urbaine de Bordeaux depuis 2006, a pour objet de promouvoir la recherche et l'innovation ainsi que le transfert de technologie grâce aux échanges entre innovateurs et industriels.

Avec plus de 20 ans d'expérience, cette association apporte des réponses aux porteurs de petits projets innovants qui ne peuvent bénéficier d'un soutien structuré et complet, que ce soit en terme de propriété intellectuelle, de prototypage, de recherche d'investisseurs ou de négociations. Elle accompagne ainsi, annuellement, en moyenne, une vingtaine de porteurs de projets.

Le programme d'actions de l'association Transtech Aquitaine, pour l'année 2014, s'inscrit dans la poursuite du programme d'actions entamé en 2013 qui avait changé de nature. Ainsi, l'association organise le salon l'Nov Pro qui se déroulera le 9 octobre 2014 à la Maison des associations de Mérignac, sous forme, notamment, de rencontres professionnelles, mais mettra également en œuvre une action de transfert d'innovations validées, issues des inventeurs vers les PME du territoire, notamment celles comprises dans le champ d'intervention de Bordeaux Technowest et Bordeaux Unitec.

I - La neuvième édition du festival international de l'innovation l'Nov Pro le 9 octobre 2014.

Les rencontres professionnelles de l'innovation l'Nov Pro se composent de 3 évènements :

- Un forum de la création d'entreprises innovantes et du développement d'inventions : des entreprises et des institutions représenteront un panel des interlocuteurs que rencontre un inventeur tout au long de son parcours « de l'idée à la création d'entreprises ».
- Des rendez-vous d'affaires : des projets d'inventeurs sont sélectionnés et intégrés dans un catalogue présenté à différentes entreprises, notamment la grande distribution. Ces entreprises choisissent ensuite de se faire présenter les projets et leurs inventeurs au cours de la journée l'Nov Pro.

- Un concours tremplin par lequel les inventions sélectionnées passeront devant un jury de professionnels et seront sélectionnées pour un suivi du développement de leur projet vers la labellisation ou vers une entreprise ou une pépinière d'entreprises.

Les inventeurs sont surtout aquitains (79 % des projets innovants accueillis par Transtech Aquitaine) dont 36 % issus du territoire communautaire, et indépendants.

Les entreprises et institutions présentes sur le forum sont majoritairement locales et les entreprises qui participent aux rendez-vous d'affaires sont nationales.

La Communauté Urbaine qui a soutenu l'Nov Pro en 2013 à hauteur de 7 000 € est sollicitée pour reconduire son soutien du même montant dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 87 254 € détaillé ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Salaires personnel	56 454	Ville Mérignac	4 500
Charges de fonctionnement	11 900	CRA	20 000
Charges salon l'Nov Pro :		CG 33	1 500
- Communication	2 000	Dir Jeunesse et sport	2 000
- Etude communication	5 000	CUB	7 000
- Déplacements/réceptions	10 500	FEDER	27 500
Autres charges	1 400	Agence de services et de paiement	11 151
		Ressources propres	13 603
TOTAL	87 254	TOTAL	87 254

II - Le transfert d'innovations validées issues des inventeurs vers les PME du territoire.

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur des experts et mandataires qui iront chercher les PME du territoire. Cette action entamée en 2012 commence à enregistrer des résultats et sera reconduite en 2014.

Le public ciblé par Transtech Aquitaine concerne les petites et moyennes entreprises du territoire communautaire en priorité afin de leur permettre d'intégrer l'innovation issue des inventeurs dans leur activité, de conforter les emplois, d'augmenter leur chiffre d'affaires et trouver de nouveaux débouchés.

Dans ce volet, deux types d'actions sont mis en œuvre par Transtech Aquitaine :

1 – Encouragement à la création d'entreprises :

Dès que le dossier a été validé par Transtech Aquitaine, le projet est mis en pépinière jusqu'à la création autonome de l'entreprise par l'inventeur (pépinières de Bordeaux Technowest sur l'Aéroparc ou l'Ecoparc, de Bordeaux Unitec, par exemple).

Dans ce cadre actuellement, plusieurs projets qui, après validation, pourraient se traduire par une création d'entreprise, sont en cours d'étude dans les pépinières suivantes :

- dans la pépinière de Bordeaux Aquitaine Pionnières, un projet de luminaires modulables,
- dans la pépinière de Bordeaux Technowest – pépinière Ecoparc : un projet d'économiseur de carburant et dépollueur de moteur,

- dans la pépinière de Bordeaux Technowest - pépinière de l'Aéroparc : un projet de fabrication de carrelage mosaïque.

2 – Soutien à l'innovation des entreprises

Après l'identification et la pré-validation du projet d'invention par Transtech Aquitaine, il s'agit d'organiser la confrontation de l'inventeur à la grande distribution pour vendre son invention, sans nécessairement créer sa propre entreprise. Dans ce cas de figure, si l'inventeur n'a pas vendu son brevet, Transtech Aquitaine peut aller prospecter les PME du territoire, susceptibles d'enrichir ou compléter leur production avec l'invention brevetée.

Ainsi, en 2013, sur 30 inventions sélectionnées, certaines ont été reprises par des enseignes comme la société Roger Mondelin, le groupe Cassous, Leroy Merlin, Tech'innove, le Rape. Un exemple de transfert d'innovation est donné par la société Kymis Innovation qui a acquis le brevet d'une machine à coller et poser automatiquement le carrelage. D'autres négociations de transfert d'innovation sont actuellement en cours et devraient se réaliser en cours d'année 2014.

Pour ce volet transfert d'innovations, notre établissement public est sollicité à hauteur de 8 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 78 204 € détaillé ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Charges personnel	56 454	Ville de Mérignac	4 500
Charges de fonctionnement	11 900	CRA	20 000
Charges d'accompagnement des inventeurs :		CUB	8 000
- Services extérieurs	6 000	FEDER	27 500
- Déplacements/réception	2 500	Agence de services et de paiement	11 151
- Achats matériel	1 000	Ressources propres	7 053
Autres charges	350		
TOTAL	78 204	TOTAL	78 204

Pour mémoire, en 2013, il a été attribué 4 000 € à l'association Transtech Aquitaine pour cette action qui a été mise en place en 2012.

Il nous est donc demandé de renforcer notre soutien sur cette action. Toutefois, les autres autres co financeurs, soit diminuent leur participation (la ville de Mérignac baisse sa participation globale aux actions de l'association de 12 000 € à 9 000 €, dont 4 500 € pour chaque volet) ou la maintiennent (le CRA à hauteur de 40 000 €, soit 20 000 € par volet).

La Communauté urbaine propose, dans ces conditions, de maintenir sa participation à hauteur de 4 000 € dans ce programme dont le budget sera modifié sur l'exercice 2014 par l'association.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique de la Communauté urbaine adopté par le Conseil de Communauté du 25 mars 2011,

VU le règlement d'intervention à vocation économique, volets relatifs aux outils d'aide à la création d'entreprise et au soutien aux entreprises, adopté lors du Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que les demandes de subvention de l'association Transtech Aquitaine pour l'organisation des rencontres professionnelles l'Nov Pro qui se dérouleront le 9 octobre 2014, et les actions de transfert d'innovation vers les PME sont recevables dans la mesure où elles contribuent au développement de l'innovation et favorisent le transfert de technologie en direction des PME du territoire communautaire,

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Transtech Aquitaine :

- une subvention de 7 000 € pour l'organisation des rencontres professionnelles l'Nov Pro qui se dérouleront le 9 octobre 2014 à Mérignac,
- une subvention de 4 000 € pour les actions de transfert d'innovation vers les PME du territoire communautaire,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer les conventions ci-annexées, à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement des subventions communautaires précitées,

Article 3 : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, code opération 05P098O003, CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JUILLET 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2014</p>

M. FRANCK RAYNAL